

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

---

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AS614

présenté par

M. Gernigon, M. Christophe, M. Valletoux, Mme Bellamy, M. Albertini, M. Alfandari, M. Benoit, Mme Carel, M. Favennec-Bécot, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larsonneur, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Magnier, M. Marcangeli, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaut, M. Villiers et Mme Violland

-----

### ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , prévenir et détecter les situations de fragilité et de dépendance ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les services sociaux et sanitaires dans le cadre de leur nouvelle mission proposée par cet article de la présente proposition de loi, interviennent pour prévenir et détecter les situations de fragilité et de dépendance des personnes fragiles inscrites sur ce registre nominatif.